



## Déclaration liminaire CSA 04.04.2023

Madame la Présidente,

Ce 1<sup>er</sup> CSA de la nouvelle mandature se tient dans un contexte social particulièrement tendu dans lequel le dialogue social est malmené jusque dans les plus hautes instances, et les corps intermédiaires méprisés.

Nous, représentants syndicaux de la CGT SPIP 94, avons toutefois décidé de siéger ce jour. En effet, les résultats des dernières élections professionnelles ont conforté notre représentativité au sein du service et il nous semble important de continuer à porter les revendications émanant des équipes, certaines d'entre elles étant restées sans réponse à ce jour.

La nouvelle compétence des CSA concernant les questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail devrait permettre de s'assurer de leur examen et mise en œuvre. En effet, le traitement des risques psycho organisationnels est un sujet abordé de manière perpétuelle sans jamais recevoir d'application concrète.

D'où la demande de la CGT SPIP 94 d'ajouter encore une fois ce point à l'ordre du jour.

De même, la CGT SPIP 94 s'inquiète des orientations nationales visant à catégoriser les publics et à standardiser toujours plus l'évaluation et les prises en charge, ou encore de celles qui viseraient à déléguer certaines de nos missions au secteur privé.

Nous investirons donc les instances de dialogue social pour défendre notre identité professionnelle et notre attachement au service public.

Alors que la campagne de mobilité des CPIP est ouverte, nous constatons déjà que les prévisions des organigrammes de référence ne seront pas atteintes. Nous demandons donc à ce que les postes demeurés vacants à l'issue du mouvement soient intégralement couverts par les collègues sortants d'école.

**De manière plus générale, la CGT SPIP 94 restera vigilante à la situation RH pour tous corps de personnels et à la qualité de leurs conditions de travail.**

Les représentant.e.s du personnel CGT SPIP 94

Créteil, le 04.04.2022